

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 203

présenté par

Mme Marland-Militello, M. Beaudouin, M. Bernier, Mme Branget,
M. Calmégane, M. Cosyns, M. Couve, M. Decool, M. Favennec,
Mme Grommerch, Mme Irlès, Mme Louis-Carabin,
M. Masdeu-Arus, M. Morel-A-L'huissier, M. Remiller et M. Michel Voisin

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et des associations. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour aider le monde associatif dans ses missions d'intérêt général, cet amendement propose de prévoir une mission particulière à destination des associations employeurs, de même que celle prévue pour les PME s'agissant du service de proximité des organismes collecteurs paritaires agréés.

Par cet amendement il s'agit de mieux de reconnaître le monde associatif et son apport pour notre pays.